



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## filière bois

Question écrite n° 66019

### Texte de la question

M. Jean-René Marsac attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement, sur les problèmes que rencontrent les scieries françaises. Celles-ci traversent en effet une grave crise d'approvisionnement en raison de l'explosion des exportations de grumes à l'état brut à destination des pays émergents. Ces exportations massives de bois brut privent les scieries françaises de matière première pour approvisionner leur outil de travail. Ces grumes reviennent, en outre, pour partie sur le marché européen sous forme de produits finis à bas coûts. Ces pratiques fragilisent les entreprises françaises de la filière bois et sont donc fortement préjudiciables à l'emploi dans un secteur qui occupe quelque 450 000 salariés. La filière bois ayant été reconnue par le Gouvernement comme étant une filière stratégique pour une nouvelle France industrielle il souhaite connaître les intentions du Gouvernement afin d'assurer aux scieries la sécurisation de leurs approvisionnements.

### Texte de la réponse

Les représentants des industries de transformation du bois s'inquiètent depuis un an environ des exportations françaises de bois non transformé, en particulier à destination de la Chine. Le constat qui est dressé par la profession est celui d'un renchérissement du prix des bois, alimenté par les négociants en bois qui exportent vers la Chine, sur lequel les scieries françaises ne peuvent pas s'aligner. Les industriels dénoncent un effet de dumping exercé par la Chine qui n'impose pas de taxe à l'importation pour le bois rond mais applique des taxes sur les produits dérivés du bois. Sur l'année 2013, le niveau total des exportations de bois non transformé toutes essences confondues s'est établi à 256 millions d'euros pour 4,7 millions de m<sup>3</sup>, ce qui correspond à environ 13,5 % de la récolte commercialisée. La part exportée vers la Chine atteint 56 millions d'euros (22 % du total) pour 711 000 m<sup>3</sup> (15 % du total). Le niveau total des exportations évolue peu sur les dernières années. La part exportée vers la Chine augmente en effet au détriment de la part exportée vers l'Union européenne. Cette évolution concerne les essences résineuses, mais surtout le chêne. Afin d'établir un bilan précis de la situation et d'identifier les mesures à prendre pour remédier aux déséquilibres de nos échanges commerciaux en matière de bois rond, de sciages et de produits transformés, une mission conjointe du conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux et de l'inspection générale des finances a été lancée. De son côté, le comité stratégique de filière consacre un groupe de travail à la question de l'approvisionnement des industries de transformation du bois. Cependant, toute décision concernant des mesures de restriction des exportations (quotas et/ou taxes à l'exportation) est de la compétence stricte de l'Union européenne. Sans attendre les conclusions de ces différents travaux, la France a donc soulevé très récemment la question au sein du groupe technique « forêt » du Conseil européen, afin que celui-ci puisse discuter de l'opportunité de prendre des mesures douanières exceptionnelles. Enfin, il a été demandé à l'office national des forêts et aux communes forestières d'établir un bilan des potentialités supplémentaires de récolte dès l'automne.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-René Marsac](#)

**Circonscription** : Ille-et-Vilaine (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 66019

**Rubrique** : Bois et forêts

**Ministère interrogé** : Agriculture, agroalimentaire et forêt

**Ministère attributaire** : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le** : [14 octobre 2014](#), page 8522

**Réponse publiée au JO le** : [25 novembre 2014](#), page 9803